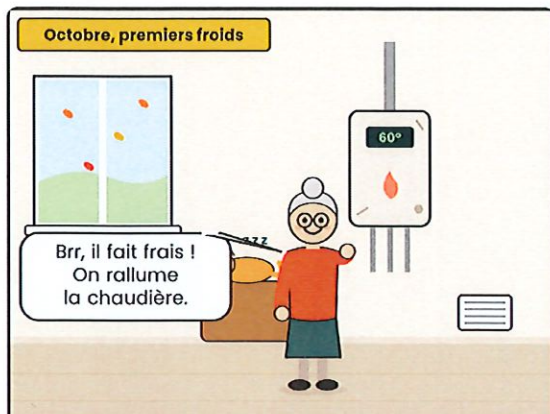
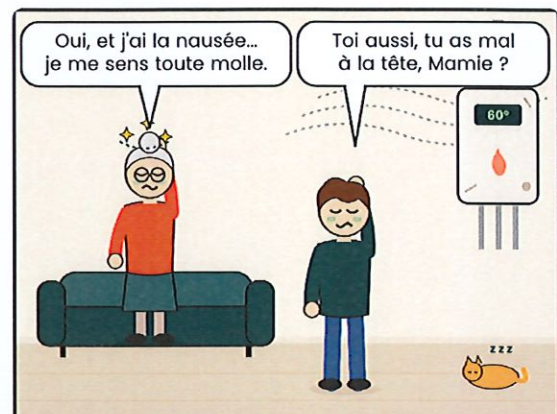


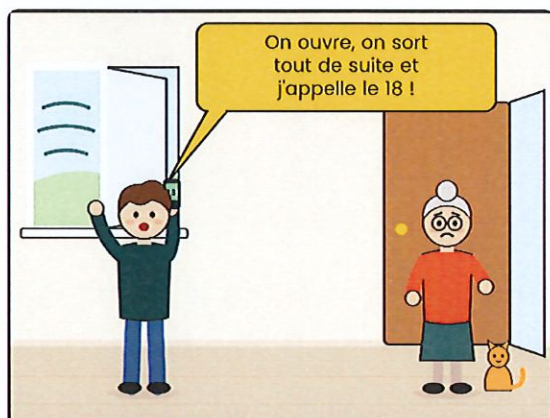
La BD : l'hiver de Mme Lemoine



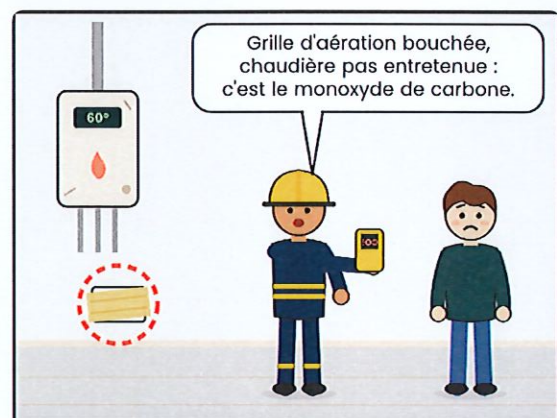
1 Premiers froids : Mme Lemoine rallume sa vieille chaudière, qui n'a pas été révisée depuis deux ans.



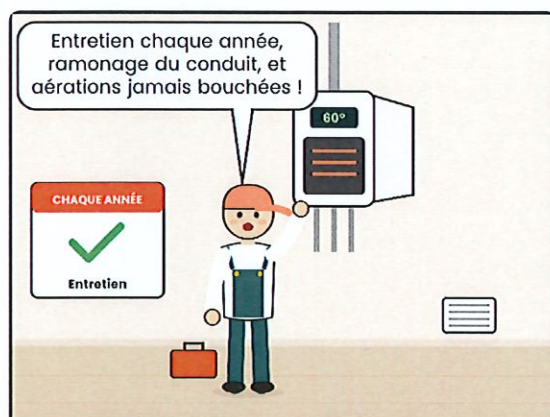
2 Maux de tête, nausées, fatigue, **à plusieurs dans le même logement** : ce sont les signes d'une intoxication au monoxyde de carbone.



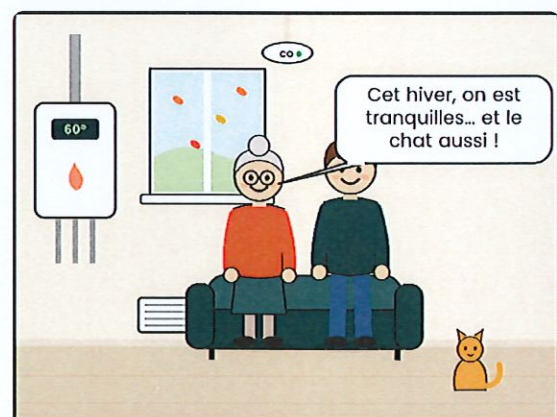
3 Le bon réflexe : **aérer, sortir, appeler le 18, le 15 ou le 112** (par SMS : 114). Ne pas retourner dans le logement avant l'avis des secours.



4 Le monoxyde de carbone est **invisible et sans odeur**. Il vient d'appareils à combustion mal entretenus ou d'aérations bouchées.



5 L'**entretien annuel de la chaudière est obligatoire**, le ramonage aussi (fréquence fixée par le règlement sanitaire de votre département). Les grilles d'aération ne se bouchent jamais.



6 Jamais de groupe électrogène, de barbecue ou de brasero à l'intérieur, pas de chauffage d'appoint en continu. Un **détecteur de CO** est un plus, il ne remplace pas l'entretien.



Toute la fiche : portail-habitat.fr/monoxyde-carbone

Urgence : 18 · 15 · 112 · SMS 114

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion.